



## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : **Chardol**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Herbicide

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nufarm GmbH & Co KG  
St.-Peter-Str. 25  
A-4021 Linz  
Autriche  
Téléphone: +43/732/6918-3187  
Téléfax: +43/732/6918-63187  
Adresse e-mail: Katharina.Krueger@at.nufarm.com

### 1.4. Téléphone en cas d'urgence

+43/732/6914-2466 (Site de production Linz / Autriche)

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

EEC/99/45 :	Xn	R22 - Nocif en cas d'ingestion.
	Xi	R41 - Risque de lésions oculaires graves.
	-	R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
	-	R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

conformément au Règlement (CE) n° 45/1999

Pictogramme:



Xn

- R22 - Nocif en cas d'ingestion.  
R41 - Risque de lésions oculaires graves.  
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- S24/25 - Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

### 2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Nature chimique** : Solution aqueuse de sel de diméthylamine  
2,4-D 720 g/l

### 3.2. Mélanges

#### Composants:

2,4-D DMA  
No.-CAS: 2008-39-1  
No.-EINECS / No. ELINCS: 217-915-8  
No REACH:  
Concentration: 69,7 % (w/w)



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Chardol**

Version 16 (Tunisie)

Date d'émission: 2015/10/12

Classification:

EG\_1272/08 : AcuteTox.4 H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
EyeDam.1 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
SkinSens.1 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
AquaticChronic2 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2,4-Dichlorophenol

No.-CAS: 120-83-2  
No.-EINECS / No. ELINCS: 204-429-6  
No REACH: 01-2119513326-47  
Concentration: 0,0% - 0,2% (w/w)

Classification:

EG\_1272/08 : AcuteTox.3 H311 - Toxique par contact cutané.  
AcuteTox.4 H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
SkinCorr.1B H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
AquaticChronic2 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : sueurs, mal de tête, faiblesse, Diarrhée, anorexie, Nausée, Salivation, douleurs abdominales, Vue brouillée, convulsion musculaire, Convulsions, perte des réflexes, collapse cardiaque et circulatoire, Coma

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'antidote spécifique, traitement symptomatique. Comme l'élimination se fait au niveau des reins une dialyse est recommandée. Contrôle de la balance eau-électrolytes. En cas d'ingestion, lavage d'estomac.



## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se former des dégagements gazeux (HCl, Cl<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, CO).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Autres Informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. (chapitre 8)

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.



#### 6.4. Référence à d'autres sections

chapitre 13

### SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger : Conserver hors de la portée des enfants. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

##### Stabilité au stockage

Température de stockage : > 0 °C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucun(e)

### SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle  
pas de classification existant

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Protection respiratoire appropriée pour des concentrations élevées ou des effets à long terme: filtre combiné contre gaz et vapeurs de composés organiques, inorganiques, inorganiques acides et alcalins (exemple: EN 14387 Type ABEK)

Protection des mains : Gants de protection appropriés contre les produits chimiques (EN 374) y compris en cas de contact direct et prolongé (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation en accord avec la norme EN



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Chardol**

Version 16 (Tunisie)

Date d'émission: 2015/10/12

- 374).  
Exemple: gomme nitrile (0.4 mm), gomme chloroprène (0.5 mm), gomme butyl (0.7 mm) et autres.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec capuches latérales (ou lunettes de protection) (Exemple: EN 166)
- Protection de la peau et du corps : Les équipements de protection du corps doivent être choisis en fonction de l'activité et de l'exposition potentielle, par exemple tablier, bottes de protection, combinaison de protection chimique (en accord avec la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 en cas de poussières).
- Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
- Mesures de protection : Les recommandations sur le port d'équipement de protection individuelle dans les instructions d'emploi s'appliquent en cas de manipulation de produits de protection des plantes dans leur emballage final.  
Le port de vêtements de travail couvrants est recommandé.  
Conserver les vêtements de travail séparément. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect**

- État physique : liquide à 20 °C ,  
Forme : Concentré soluble  
Couleur : jaune clair  
Odeur : type amine
- Début de cristallisation : env.5 °C
- Point/intervalle d'ébullition : env.100 °C  
à 1.013 hPa  
Solution aqueuse
- Point d'éclair : > 110 °C  
Méthode: EN/DIN 22719
- Température d'inflammation : donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Matière active sous forme de sel organique. Tension de vapeur négligeable.
Densité	:	1,23 - 1,24 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
pH	:	8 - 10
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log POW = 2,7 à 25 °C  (2,4-D), (pH 1)  log POW = -0,83 à 25 °C  (2,4-D), (pH 7)
Constante de dissociation	:	pKa= 2,73 à 25 °C (2,4-D), (force ionique I=0,05)
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.
Propriétés explosives	:	Non-explosif

## 9.2. Autres informations

aucun(e)

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

donnée non disponible



## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

donnée non disponible

## 10.4. Conditions à éviter

aucun(e)

## 10.5. Matières incompatibles

Des bases fortes

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

# SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat  
Dose: env. 1.250 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat  
Dose: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: donnée non disponible

Irritation de la peau : lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Irritation des yeux : lapin  
Résultat: Irritation sévère des yeux  
Remarques: Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation : cochon d'Inde  
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.





## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

- Toxicité pour les oiseaux : Pratiquement non toxique.
- Toxicité abeilles : Non toxique sur l'abeille.
- Toxicité pour le poisson : CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)  
Dose: 240 mg/l  
Période d'essai: 96 h
- Toxicité pour les daphnies : Essai en dynamique CE50 Daphnie  
Dose: 235 mg/l  
Période d'essai: 48 h
- Toxicité pour les algues : CE50 *Pseudokirchneriella subcapitata*  
Dose: env. 66,5 mg/l  
Durée d'exposition: 5 jr

### 12.2. Persistance et dégradabilité

- Biodégradabilité : Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.
- Stabilité dans le sol : DT50: > 8 jr  
DT50: < 25 jr  
(2,4-D)
- Stabilité dans l'eau : DT50: 13 jr  
(2,4-D)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

- Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

- Kfoc= 12 - 42; 1/n=0.81 - 0.90 (2,4-D)



### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

### 12.6. Autres effets néfastes

aucun(e)

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Selon la Directive 2000/532/CE, comme modifiée. :

Code des déchets : 02 01 08 (déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses)

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides. Stocker les emballages vides dans un local approprié après les avoir rincés trois fois conformément à la directive 94/62/CE

Stocker les emballages vides dans un local approprié après les avoir rincés trois fois conformément à la directive 94/62/CE

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID :

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport par route et par voie ferrée.

IMDG :



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Chardol**

Version 16 (Tunisie)

Date d'émission: 2015/10/12

N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.

IATA-DGR :

N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.

**14.4. Groupe d'emballage**

non applicable

**14.5. Dangers pour l'environnement**

non applicable

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

aucun(e)

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

aucun(e)

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Date d'impression : 2015/10/12

Le format de la date utilisé est aaaa/mm/jj (ISO 8601).  
(Les modifications sont marquées sur le bord gauche par: ||  
)



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Chardol**

Version 16 (Tunisie)

Date d'émission: 2015/10/12

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**Personne de contact**

Société : Nufarm GmbH & Co KG  
K. Krüger  
St.-Peter-Str. 25  
A-4021 Linz  
Autriche

Téléphone : +43/732/6918-3187  
Téléfax : +43/732/6918-63187  
Adresse e-mail : Katharina.Krueger@at.nufarm.com

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.